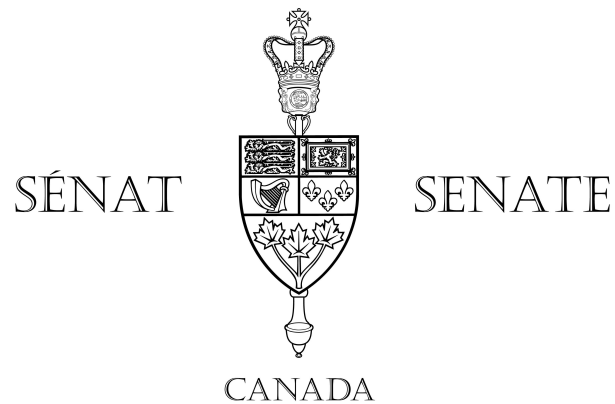




DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 32

RECOURS AU RÈGLEMENT

Coordonnatrice législative du gouvernement—
Report de la décision de la présidence

Déclaration de

l'honorable Diane Bellemare

Le mercredi 4 mai 2016

LE SÉNAT

Le mercredi 4 mai 2016

RECOURS AU RÈGLEMENT

REPORT DE LA DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Je vous remercie, monsieur le Président. La sénatrice Fraser a sans doute des arguments plus solides à soulever que moi. Cependant, je suis contente d'apprendre que l'annexe I fait partie du Règlement. L'un des paragraphes au début de l'annexe I énonce ceci, et je cite :

À moins que le contexte n'exige une interprétation différente, les définitions qui suivent s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, au présent Règlement :

Selon moi, une certaine liberté est associée à ces définitions. Comme nous le disions hier, nous sommes dans un contexte complètement nouveau, et la transition doit se faire en douceur en raison du nombre important de règles à élaborer. Dans les faits, il est impératif d'apporter des changements. Voilà ce dont je souhaitais vous faire part.
